

# Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse



Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat régional centre-est  
*snpespjjcentreest@mailo.com*

A Grenoble, le 14 juin 2024

## **Le CIA ou l'incohérence d'un outil managérial qui détruit les collectifs de travail et discrimine les personnels Administrat.i.ve.s.**

Le 6 juin dernier, nous étions présents au Comité Social d'Administration du 6 juin 2024 (CSA) à la direction régionale de la PJJ. Un des points à l'ordre du jour était le CIA.

Nous prenons acte qu'après nos demandes très insistantes, c'est la première fois depuis la mise en place de cette prime au mérite, que l'administration prévoit un CSA sur ce sujet en amont du versement, nous permettant d'avoir les explications de son attribution et pouvoir en informer les collègues au préalable de la fameuse signature qui valide que votre N+1 vous a signifié le montant de cette prime.

### **L'administration a pu nous informer :**

- **Que la prime sera versée sur la paie du mois d'août 2024.**
- **Des conditions pour prétendre au CIA :**

Appartenir à un corps ayant adhéré au Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Seuls les titulaires peuvent en bénéficier. Présence minimale de 3 mois à DIRPJJ Centre-Est. En cas de mutation en cours d'année, le CIA est versé au pro rata temporis. Lorsqu'un agent a effectué une partie de son année dans une autre administration ou direction du MJ, la PJJ ne compense pas le non-versement du CIA.

Précisions : les agents en congé longue maladie, de longue durée, en congé parental, en congé formation ne perçoivent pas de CIA sur la période interruptive.

- **Des possibilités de modulation différentes selon les corps :**

De -25% à +25% par tranche de 5% pour tous les corps de catégories A

4 forfaits avec des montants fixes pour les B (SA et les C (AA et AT) avec une clé de répartition ayant servi à calculer le montant de l'enveloppe (5 % des agents au 1er forfait, 30 % des agents au 2ème forfait, 40 % des agents au 3ème forfait et 25 % au 4ème forfait.).

### **De plus, les modulations à la hausse dépendront :**

- De la Continuité de service / année exceptionnellement chargée : remplacement d'agents absents et/ou service ayant rencontré des difficultés particulières et/ou accumulation de

commandes.

- De l'Intérim : remplacement de même niveau hiérarchique.
- De l'Accompagnement de projet spécifique : mission au-delà des attributions et/ou particulièrement complexe.

Il est à noter qu'il n'y a pas de différence de principe dans le montant du CIA versé à un agent évalué « excellent » ou « très bon ». En effet, le critère de l'excellence n'est pas considéré comme pertinent pour entraîner automatiquement une modulation de CIA.

**Nous savons par ailleurs que les montants maximums seront :**

- AA/AT 500 Euros
- SA 700 Euros
- Ass/Psy 900 Euros
- Éduc 1500 Euros
- Pt 2000 Euros
- Cadec 2500 Euros
- DS 3000 Euros.

**Une nouvelle fois, nous ne pouvons que condamner cette prime au mérite, qui est incohérente, inéquitable, injuste, inappropriée et en contradiction avec les valeurs d'égalité et de fraternité que doit représenter la fonction publique. Cet outil managérial ne peut avoir comme effet que la manipulation, l'individualisme exacerbé et la division des équipes éducatives.**

**Si l'administration continue d'acter lamentablement que chaque corps mérite différemment les uns des autres, nous dénonçons plus particulièrement le traitement discriminatoire que subissent les corps de catégorie C et A géré par le Secrétariat Général (AA, SA et Psy) qui, non seulement sont les grand.e.s oubliées, mais en plus subissent une sous rémunération pour des catégories féminisé.e.s. L'égalité salariale dans les « dire », mais les faits « circulez il n'y a rien à voir ». Nous conseillons aux collègues de nous saisir ou de faire un signalement auprès du **défenseur des droits** : [Défenseur des Droits \(defenseurdesdroits.fr\)](http://defenseurdesdroits.fr)**

Le secrétariat régional centre-est du SNPESPJJ/FSU.

Un plan  
d'URGENCE  
pour la P.J.J

